

Banques : rubik sur l'ongle : va-t-on confier la levée de l'impôt à de nouveaux fermiers-généraux?

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1853

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Banques: Rubik sur l'ongle

Va-t-on confier la levée de l'impôt à de nouveaux fermiers-généraux?

André Gavillet (17 janvier 2010)

L'Association des filiales des banques étrangères en Suisse, puis l'Association suisse des banquiers ne craignent pas la métaphore casse-tête, baptisant avec humour leur dernière proposition d'impôt à la source du nom du puzzle à trois dimensions, Rubik.

La retenue actuelle qui frappe le rendement de l'épargne étrangère déposée en Suisse, en lieu et place d'un échange d'informations, se révèle si facile à contourner que l'Union européenne ne s'en contente pas. D'où l'idée de perfectionner le système: de frapper aussi les dividendes, les gains en capitaux, les trusts, etc. Et d'appliquer les taux en vigueur dans le pays d'où provient l'épargne ou le placement.

La banque suisse ferait, dans cette hypothèse, un véritable travail de perception et de taxation. Moyennant quoi, le contribuable étranger verrait préservé son anonymat.

L'impôt étant acquitté, il serait «*en ordre*», inconnu fiscalement.

Etonnement

La proposition se veut détaillée. Elle est pourtant incomplète. L'impôt sur les successions n'est pas pris en compte. Or il joue dans l'évasion fiscale un rôle souvent déterminant. N'est pas davantage pris en compte l'impôt éludé sur le montant soustrait au fisc étranger pour le placer en Suisse (DP 1835). Mais ce qui frappe, c'est le virage à 180 degrés des banquiers. Jusqu'à ce jour, ils se présentaient comme un abri, un refuge contre un Etat qualifié d'inquisiteur. Et les voici qui se convertiraient en agents du fisc, d'autant plus redoutables qu'ils auraient accès, sans intermédiaire, au dossier du contribuable.

Mais surtout comment un Etat pourrait-il admettre qu'un droit fondamental qui lui est

confié soit transféré pour son application à des sociétés privées, dépourvues de légitimité? Va-t-on confier l'impôt à de nouveaux fermiers-généraux?

Europe

Les banquiers suisses se cramponnent aux justifications du secret bancaire qu'ils ont jusqu'à ce jour défendues: sous prétexte de limiter l'emprise de l'Etat, serait fondé, arbitrairement, le droit que certains se confèrent d'être au-dessus des lois. Reprendre aujourd'hui encore ce mauvais argument, c'est méconnaître l'unification européenne. Elle regroupe des Etats de droit, pourvus d'instances de contrôle et de recours.

La défense des droits individuels est une cause noble, mais par les moyens de droit existants et démocratiquement perfectibles.

Les banques font de la résistance

C'est dans leur intérêt bien compris que le montant de la garantie pour les avoirs des déposants est augmenté, mais elles refusent leur contribution

Lucien Erard (13 janvier 2010)

Les porte-parole de nos banquiers pourtant sauvés du désastre par la Confédération et la Banque nationale fin 2008 montrent peu de scrupule. Pour éviter la panique des clients, le Conseil fédéral avait

alors annoncé une augmentation à 100'000 francs de la garantie offerte à chaque déposant ainsi qu'aux institutions de prévoyance professionnelle. Un pieux mensonge, car le plafond,

pourtant porté de 4 à 6 milliards de francs, n'aurait jamais permis de tenir les promesses de remboursement en cas de défaillance de plusieurs banques et même simplement de l'une de nos